



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2020 – 20H30**  
**SALLE DE LA CANTINE – 4 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents** : Pierre AUTEXIER – Pascal AVRIT - Marcelle BARRETEAU - Robert BOURASSEAU - Guillaume BUTEAU - - Sandrine FUZEAU - Mathilde GUIBRETEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Anne-Lise VALLET

**Excusés** : Renaud des PORTES DE LA FOSSE – Nathalie REMAUD

**Présents 10 Votants 10 Convocations adressées le** : 18 juillet 2020 **CRS publié** le 27 juillet 2020

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Pierre AUTEXIER a été désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le conseil municipal, après délibération, approuve les procès-verbaux du 25 juin et 10 juillet 2020.

### DÉCISIONS DU MAIRE

DM15	09/07/2020	DPU	HABITATION AE 23 - 24 RUE DES ISLEAUX - PRIX 99 000 €
DM16	09/07/2020	DPU	HABITATION AC 291 - 4 RUE DES LILAS - PRIX 180 000 €
DM17	10/07/2020	DPU	HABITATION ZB 212 - 10 RUE DU HAUT DES VIGNES 159 900 €

### DÉLIBÉRATION N° 20207D1 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ - ESNOV

L'association ESNOV a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de conclure des contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelles. Elle a également pour objet de développer toute activité contribuant à l'insertion de personnes en difficulté et/ou au développement économique des territoires.

Selon les statuts, les conseils d'administrations sont composés d'un collège des représentants des collectivités locales, nommé par les maires.

Depuis les élections municipales, il y a lieu de nommer un élu pour siéger aux conseils d'administration et ainsi relayer l'information et les actions menées sur le territoire.

Après délibération, Sandrine FUZEAU candidate est nommée déléguée pour siéger aux conseils d'administration d'ESNOV.

### DÉLIBÉRATION N° 20207D2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS – TREMLIN ACEMUS

TREMLIN et ACEMUS sont des structures de l'insertion par l'activité économique qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'emploi sur le territoire Vie et Boulogne. Leurs activités consistent principalement à proposer à ces populations des activités de transition vers un emploi durable, en autonomie ou en chantiers encadrés et à les accompagner dans la construction de projets professionnels.

Les orientations stratégiques de TREMLIN et ACEMUS sont définies et surveillées par un Conseil d'administration commun aux deux associations. Il est majoritairement constitué d'élus de Vie et Boulogne.

Chaque commune est sollicitée pour désigner un élu municipal et un suppléant qui pourrait siéger au sein du conseil d'administration.

Après délibération, Sandrine FUZEAU candidate est nommée déléguée titulaire et Robert BOURASSEAU candidat est nommé délégué suppléant.

**DÉLIBÉRATION N° 20207D3 – SERVICES PÉRISCOLAIRES - GARDERIE**

Mathilde GUIBRETEAU – adjointe aux affaires scolaires, souhaite proposer aux familles qui le demande depuis quelques temps, le service « Petit-déjeuner ». Il pourrait être servi pour les enfants arrivant entre 7 h et 7 h 30 et serait composé d'une boisson froide (jus d'orange, boisson chocolatée ou d'un fruit et d'un biscuit). Ce sont les parents qui solliciteraient le personnel chaque jour.

Anne-Lise VALLET demande s'il ne serait pas possible que les parents fournissent le petit-déjeuner ? Mathilde GUIBRETEAU préfère que tous les enfants disposent du même repas.

Pierre AUTEXIER demande si une analyse a été réalisée.

Mathilde GUIBRETEAU répond que non, il s'agit uniquement d'une demande des parents.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Mathilde GUIBRETEAU adjointe « ENFANCE-JEUNESSE »,

Sur proposition du maire,

Émet un avis favorable à la proposition qui sera mise en place à la rentrée de septembre.

Le règlement des services périscolaires sera modifié en conséquence.

**DÉLIBÉRATION N° 20207D4 – TARIFS COMMUNAUX**

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Guillaume BUTEAU,

Vu sa délibération n° 20207D3,

Sur proposition du maire,

DÉCIDE de créer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2020.

AFFAIRES SCOLAIRES		
<b>GARDERIE PÉRISCOLAIRE</b>	Petit déjeuner	0,50 €
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b>		
<b>FRAIS DE CONTRÔLE</b> lors d'une mutation – déplacement sans contrôle pour : absence d'eau, non présence d'un regard des E.U. en limite de propriété, absence du demandeur	HT	30,00 €

PRÉCISE que cette délibération demeure applicable dès lors que la collectivité n'adopte pas de nouvelle délibération et que les autres tarifs communaux ne sont pas modifiés et continuent de s'appliquer.

**DÉLIBÉRATION N° 20207D5 – FOURNITURES SCOLAIRES**

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Guillaume BUTEAU

Vu la demande émanant du directeur de l'école publique,

Sur proposition du maire,

DÉCIDE d'attribuer à l'école publique « Le Verger », un budget de fournitures scolaires de 5 687 € pour l'année civile 2020 représentant 47 € x 121 élèves inscrits le jour de la rentrée 2019.

**DÉLIBÉRATION N° 20207D 6 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020**

Guillaume BUTEAU adjoint au maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 préparé en commission de finances ce jour dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section d'exploitation à 164 387,00 € et en section d'investissement à 71 200,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la proposition du maire,  
 Ouï l'exposé de l'adjoint au maire,  
 À l'unanimité des membres présents,  
 APPROUVE le budget primitif du service assainissement pour l'année 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	164 387,00 €	164 387,00 €
Section d'investissement	71 200,00 €	71 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>235 587,00 €</b>	<b>235 587,00 €</b>

#### **DÉLIBÉRATION N° 20207D7 – SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le conseil municipal, considérant :

Le résultat de la section d'exploitation de l'exercice :

A - Résultat de l'exercice 2019	61 238,97 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
C - Résultat à affecter	61 238,97 €

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice :

D - Solde d'exécution N – 1	- 12 813,84 €
Résultat de l'exercice	
D001 (besoin de financement)	12 813,84 €
D001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser :	0,00 €
F - Besoin de financement :	12 813,84 €

Statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 61 238,97 €,

Et décide :

- d'affecter en réserve R 1068 en investissement la somme de **12 813,84 €**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20207D8 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS » - BUDGET PRIMITIF 2020**

Guillaume BUTEAU adjoint au maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 préparé en commission de finances ce jour dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 80 020 € et en section d'investissement à 80 010 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Ouï l'exposé de l'adjoint au maire,  
 Vu la proposition du maire,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe « LOTISSEMENTS » pour l'année 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	80 020,00 €	80 020,00 €
Section d'investissement	80 010,00 €	80 010,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 030,00 €</b>	<b>160 030,00 €</b>

#### **DÉLIBÉRATION N° 20207D9 – BUDGET PRINCIPAL 2020**

Guillaume BUTEAU adjoint au maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020 préparé en commission de finances ce jour dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 1 149 190 € et en section d'investissement à 714 297 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de l'adjoint au maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du maire,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 149 190,00 €	1 149 190,00 €
Section d'investissement	714 297,00 €	714 297,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 863 487,00 €</b>	<b>1 863 487,00 €</b>

#### **DÉLIBÉRATION N° 20207D10 – ACHATS ET TRAVAUX 2020**

Le conseil municipal,

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2020,

DÉCIDE de réaliser les études, les achats et les travaux suivants :

LES ÉTUDES	Estimation des coûts TTC
Remise à niveau SYDEV	3 000 €
Effacement des réseaux rue Clemenceau	40 000 €
Étude d'urbanisme	30 000 €
Voie verte vers collège-piscine/Appel à projet CCVB	15 000 €

<b>LES ACQUISITIONS</b>	Estimation des coûts TTC
Barrières de police	1 660 €
Panneaux de signalisation	2 000 €
Matériel, outillage : Aspirateur à feuilles, tonne à eau, siège tracteur, plaque vibrante, matériel E.V.....	13 000 €
Informatique mairie – école - élus	6 500 €
Mise aux normes panneaux de basket	5 000 €
Achat guirlandes de Noël	4 000 €
Achat vidéo-projecteur – meuble et écran portable	1 000 €
Achat de 2 panneaux d'affichage extérieur	25 000 €
Achat signalétique stationnement	1 200 €
Salle du Rigolly – Filets de protection des murs et panneau d'affichage	3 000 €
Jeux d'extérieurs au plan d'eau et 3 tables de pique-nique	25 000 €
Aménagement cour et jeux à l'école	5 200 €
Achat et installation de vidéo-surveillance – espace de la Gâchère	12 000 €
Équipement pour Aire du Verger et jeux	4 000 €

<b>TERRAINS</b>	Estimation des coûts TTC
Achat de terrain	41 698 €
Terrain multisports (main courante)	8 000 €
Boulodrome (entourage)	8 000 €
Cimetière (mur)	9 000 €

<b>VOIRIE</b>	Estimation des coûts TTC
Voirie 2020	48 000 €
Parking mairie	20 000 €
Liaison douce André Dorion et Isleaux	25 000 €
Bordures de stationnement rue du Moulin	1 200 €
Plan de remise en état des trottoirs	10 000 €

<b>BÂTIMENTS</b>	Estimation des coûts TTC
Amélioration des locatifs communaux – 8 rue du Pont-Levis (parquet-peinture)	4 000 €
Réfection de la façade de la résidence « Les Lucioles » (création d'une porte et peinture)	23 000 €
Alimentation place de Clérembault – rampe d'accès handicapé et puissance compteur	6 000 €
Immeuble Centre Bourg – Peinture de la façade	5 000 €
Mairie – cheminées	20 000 €
Travaux d'acoustique cantine et mairie	20 000 €
Accueil camping-car (toilettes Clérembault)	2 400 €
Rénovation salle intergénérationnelle (place de Clérembault)	20 000 €
Ateliers municipaux et réserve foncière – portails	4 000 €
Espace de la Gâchère – réparation du sol et marquage + révision de prix	28 000 €

**DÉLIBÉRATION N° 20207D11 – CONTRAT AVEC TREMPLIN**

Madame le Maire propose de signer un contrat de mise à disposition de personnel avec TREMPLIN qui permettrait de recruter du personnel lors de surcroît de travail ou d'absence de personnel titulaire.

L'association facture pour l'année 2020 un coût horaire de 19 € 30 toutes charges comprises.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable.

Il autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

**DÉLIBÉRATION N° 20207D12 – ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION DES ÉLUS**

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi n° 2002-276 du 27 février 2020 relative à la démocratie de proximité a instauré un droit à une formation adaptée à leurs fonctions des élus municipaux.

Dans les trois mois suivant le renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année du mandat, pour les élus ayant reçu une délégation au sein de toutes les communes et communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropoles.

Le conseil municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- 1- que chaque élu pourra bénéficier, pendant la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, dans la limite de 18 jours, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle.

ADOpte le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant plafonné à 4 000 € inférieur à 20% du montant des indemnités des élus.

**DÉLIBÉRATION N° 20207D13 – VIDÉO-SURVEILLANCE**

Guillaume BUTEAU expose à l'assemblée que les incivilités ont conduit la municipalité précédente à réfléchir à l'installation d'un système de vidéo-surveillance autour de l'espace de la Gâchère. L'implantation du terrain multisports éloigné est également venue accentuer la nécessité d'un tel équipement afin de rassurer les parents.

La commission ÉCONOMIE – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – SÉCURITÉ du 23 juin 2020 a étudié les aspects techniques des prestations des 4 sociétés consultées et la commission de FINANCES de ce jour l'étude des prix.

Les commissions proposent au conseil municipal de retenir l'entreprise Vendée Sécurité de Rocheservière – mieux-disante.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Guillaume BUTEAU,

Sur proposition du Maire,

DÉCIDE de retenir l'entreprise VENDÉE SÉCURITÉ pour un montant TTC de 10 758,42 €.

PRÉCISE que les crédits ont été inscrits au budget principal 2020.

**Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.**

Séance levée à 23 H.

Le Maire

